

COMBES (JUSTIN-LOUIS-EMILE), membre du Sénat, né à Roquecourbe (Tarn), le 6 septembre 1835, étudia la médecine et fut reçu docteur en 1867. Il alla exercer sa profession à Pons (Charente-Inférieure), devint maire de cette ville en 1875, et conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Pons en 1879. Il fit une tentative infructueuse, aux élections du 21 août 1881, pour entrer à la Chambre des députés, et n'obtint comme candidat républicain dans la première circonscription de Saintes que 6,924 voix contre le député impérialiste sortant, M. Jolibois, qui fut réélu par 7,486. Mais, ayant été désigné, le 25 janvier 1885, comme un des trois candidats du parti républicain dans la Charente-Inférieure pour le renouvellement triennal du Sénat, il l'emporta, le 3^e et dernier, avec 538 voix (1036 votants), sur M. de Vast-Vimeux, le plus favorisé de la liste conservatrice, qui n'eut que 492 suffrages. M. Combes s'est assis à la gauche du Sénat et a voté avec la majorité : pour la nouvelle loi militaire, pour la loi sur l'enseignement primaire, pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

COMBES-DOUNOUS (JEAN-ISAAC), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 22 juillet 1758, mort à Montauban le 14 février 1820, était de la religion réformée. Il eut pour maître de mathématiques Vallette, ancien secrétaire de Voltaire, et, ses études terminées, se fit recevoir avocat à Toulouse. Au début de la Révolution, il fit un voyage en Angleterre, se lia avec quelques membres de l'opposition au parlement britannique, et, à son retour, fut élu juge au tribunal de district de Montauban. Suspect sous la Terreur, il passa plus d'une année en prison, et, en l'an III, fut nommé commissaire du Directoire près le tribunal criminel du Lot, puis près l'administration centrale du département. Le 24 vendémiaire an IV, le département du Lot l'élut député au Conseil des Cinq-Cents par 101 voix, et le réélut au même Conseil le 26 germinal an VII. Il n'eut dans cette assemblée qu'un rôle effacé, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi par le Sénat conservateur pour représenter le Lot au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII); il y siégea jusqu'en 1804. Il se livra alors à l'étude des philosophes grecs, et dans l'*Essai sur Platon* (1800), essaya de rattacher absolument la doctrine de l'évangile aux traditions platoniciennes; Jésus-Christ y est appelé le « Socrate de Jérusalem », et l'auteur y place à la fois un éloge pompeux de Napoléon dans la préface, et une vive attaque contre la tyrannie dans le cours du livre. Le gouvernement impérial ne retint sans doute que l'éloge, puisque Combes-Dounous fut nommé, l'année suivante, juge au tribunal civil de Montauban. Le 14 mai 1815, Combes-Dounous fut élu représentant du Tarn-et-Garonne à la Chambre des Cent-Jours par 31 voix sur 53 votants et 216 inscrits. Destitué de sa place de juge par la Restauration en 1816, il fut réintégré le 26 mars 1819, et mourut moins d'un an après. On a de lui : *Introduction à la philosophie de Platon* (1800). *Dissertations de Maxime de Tyr* (1802). No-

tice sur le 18 brumaire par quelqu'un qui peut dire : Quod vidi testor (1814), et des traductions d'ouvrages grecs et anglais.

COMBES-GARY (JEAN-LOUIS), député de 1876 à 1881, né à Castres (Tarn), le 7 février 1830, riche industriel de ce département, remplissait, depuis 1861, les fonctions de maire de Burlats, et représentait, depuis 1863, le canton de Roquecourbe au Conseil général du Tarn, lorsqu'il se présenta comme candidat conservateur aux élections législatives de 1876. Son principal titre politique était d'avoir, après le 4 septembre, protesté contre la dissolution du conseil général du Tarn, prononcée par le préfet, M. Frédéric Thomas. Dans la profession de foi qu'il adressa aux électeurs de la 1^{re} circonscription de Castres, il déclara qu'il s'occuperait avec zèle des intérêts religieux et ajouta : « Je mettrai la même énergie à repousser tout ce qui serait une atteinte à la légitime autorité du père de famille et à l'exercice de ses droits consacrés par les lois sur la liberté de l'enseignement. » Au premier tour, M. Combes-Gary n'obtint que 7,065 voix contre 4,800 données à M. Alquier-Bouffard et 4,587 à M. Frédéric Thomas, républicain. Au second tour, M. F. Thomas, sur qui s'étaient reportées les voix de M. Alquier obtint 7,841 voix, mais M. Combes-Gary fut élu par 8,268 suffrages. Il siégea à droite, et vota avec les monarchistes pour le gouvernement du Seizo-Mai et contre les 363. Candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877, il fut proclamé réélu par 9,876 voix (17,320 votants, 20,838 inscrits), contre 7,348 au candidat républicain, M. Charles Simon. Mais l'invalidation de l'élection ayant été prononcée par la majorité de la Chambre, les électeurs furent convoqués à nouveau le 3 mars 1878; ils confirmèrent le mandat de M. Combes-Gary, par 8,806 voix (16,336 votants, 20,660 inscrits), contre 7,444 à M. Ch. Simon. — M. Combes-Gary vota, jusqu'à la fin de la législature, avec la minorité conservatrice : contre les ministères Dufaure et Jules Ferry, contre l'amnistie, contre l'article 7, contre l'application des lois aux congrégations non autorisées, contre la proposition tendant au rétablissement du divorce, contre la liberté de la presse et la liberté de réunion, etc. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COMBESCURE (EDOUARD-JEAN-CLEMENT), sénateur, né à Gignac (Hérault) le 15 janvier 1819, se destina d'abord à l'enseignement, et fut nommé professeur de mathématiques élémentaires au collège de Pézenas en 1843, puis professeur de mathématiques au lycée de Montpellier en 1852. Inquiété à cause de ses opinions républicaines, il donna sa démission, se fit recevoir docteur en médecine, et exerça cette profession à Pézenas. Attaché à l'armée comme chirurgien pendant la guerre de 1870, il fut fait prisonnier par l'ennemi et réussit à s'évader. Le 5 janvier 1879, il fut élu sénateur de l'Hérault, par 278 voix sur 420 votants; le plus favorisé de la liste conservatrice, M. de Rodez-Bénavent, sénateur sortant, n'obtint que 139 voix. M. Combescure siégea à gauche, et vota constamment avec ce groupe, notamment pour l'expulsion des princes (juin 1886). Au renouvellement triennal de 1888, il fut réélu, le 1^{er} sur 3, par 676 voix sur 810 votants; le plus favorisé de la liste radicale, M. Laissac, réunit 220 suffrages.

Dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement

(13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur (9 février 1877). On a de lui : *Théorèmes sur le triangle sphérique* (1857). — *Sur les lignes de courbure de la surface des ondes* (1869). — *Sur le pendule conique* (1869), etc.

COMBET (CLAUDE-MICHEL-ETIENNE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, exerça, sous la Révolution, des fonctions administratives dans le département du Gard, qui le nomma, le 24 germinal an VII, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y siégea jusqu'en l'an VIII, sans jamais paraître à la tribune.

COMBET DE PECCAT. — Voy. RENNE (DE LA).

COMBIER (SIMON-PIERRE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Alissas (Ardèche), le 13 mars 1798, mort le 12 septembre 1884, étudia le droit et entra au barreau. Très attaché aux idées démocratiques, il devint, en février 1848, procureur de la République, et, lors des élections du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative, sa candidature fut adoptée par les comités républicains les plus avancés du département de l'Ardèche; il fut élu, le 2^e sur 8, représentant du peuple, par 34,750 voix (68,890 votants, 105,091 inscrits). Il siégea à gauche, et vota avec la minorité démocratique contre l'expédition romaine et pour l'interpellation Ledru-Rollin, contre les lois répressives concernant la presse, l'instruction publique, le suffrage universel, le droit de réunion, etc. — Adversaire déclaré de la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, il protesta contre le coup d'Etat de 1851, qui mit fin à sa carrière politique.

COMBIER (CHARLES-LOUIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Aubenas (Ardèche), le 21 juillet 1819, mort à Paris, le 1^{er} mars 1888, appartenait, comme inspecteur, au corps des ponts-et-chaussées. Le 8 février 1871, il fut porté par divers comités de l'Ardèche, entre autres par un « comité national républicain », candidat aux élections de l'Assemblée nationale. Élu, le 3^e sur 8, représentant de ce département, avec 44,384 voix (73,015 votants, 115,623 inscrits), il alla siéger à droite, et se déclara royaliste et catholique. M. Combiér fit partie, au mois d'octobre 1873, du comité des Neuf, chargé de préparer le rétablissement de la monarchie, et fut délégué auprès du comte de Chambord pour traiter des conditions de cette restauration. Mais c'est surtout par son ardeur à défendre les intérêts religieux que se distingua M. Combiér. Il fut, avec M. de Belcastel, un des rares représentants qui se firent connaître publiquement comme les signataires de l'adresse au pape (1871) où il était dit : « Les soussignés affirment plus haut que jamais le droit inviolable de Votre Sainteté à la royauté pontificale, œuvre de Dieu. Ils croient fermement au privilège de l'infaillibilité, qui n'a jamais cessé d'appartenir à Pierre, dans la personne de ses successeurs, et dont l'Eglise universelle, par la voix des Pères du Vatican, vient de faire la glorieuse proclamation. » Il appuya la motion de vouer la France au Sacré-Cœur, et conseilla, au moment des projets de fusion, de perpétuelles

prières : « La cause de la France et de l'Eglise sont assez unies entre elles, écrivait-il au directeur de l'Association de N.-D. de Salut, pour que nous suivions l'exemple des apôtres et des fidèles qui m'interrompaient point leurs prières pendant que Pierre était en prison. » Dans l'ordre politique, M. Combiér se signala par la présentation à la commission des Trente d'un système électoral tendant à attribuer au père de famille un nombre de bulletins de vote équivalent au nombre de ses enfants. Inscrit à la réunion des Réservoirs, il signa la proposition des légitimistes pour le rétablissement de la monarchie, et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, contre le ministère de Broglie (mai 1874), contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. — M. Combiér ne fit point partie des législatures suivantes. Il fut admis à la retraite, le 12 décembre 1881, comme ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

COMBRET — Voy. MARCILLAC (DE).

COMMISSAIRE (SÉBASTIEN), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Dôle (Jura), le 10 septembre 1822, était fils d'un tisserand, et, après une année d'école primaire, devint apprenti chez son père. A 14 ans, il alla travailler à Lyon; son père ayant abandonné sa famille, il en devint l'unique soutien. Après avoir assuré le sort des siens, il s'engagea en 1846 au 2^e bataillon de chasseurs à pied. A Lyon, il s'était affilié aux Sociétés secrètes, avait adopté les doctrines de Cabet, et avait recueilli des signatures pour la pétition qui réclamait une enquête sur la situation des ouvriers. Il continua au régiment sa propagande républicaine; il était sergent, en garnison à Strasbourg, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, le 12^e et dernier, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, par 38,474 voix sur 95,803 votants et 146,942 inscrits. Le même jour, il était également élu dans le Rhône, le 10^e sur 11, par 69,920 voix sur 110,722 votants et 164,740 inscrits. Il opta pour le Bas-Rhin, se fit inscrire à la Montagne, siégea en uniforme de sergent, et vota pour la mise en accusation du président et de ses ministres à l'occasion de l'expédition de Rome. La mise en accusation ayant été rejetée, les 122 Montagnards de l'Assemblée, excités par un discours de Michel (de Bourges), lancèrent un appel aux armes; compromis dans l'affaire du 13 juin 1849, Commissaire, sous le coup d'une demande en autorisation de poursuites accordée le 16 juillet, prit la fuite, fut arrêté à Savorne, et condamné par la Haute-Cour de Versailles à la déportation, peine qui fut transformée en celle de la détention à vie. Emprisonné tour à tour à Doullens, à Belle-Isle-en-Mer et à Corte, il dut la liberté à l'amnistie du 15 août 1859. Il revint alors à Lyon, et entreprit un commerce de rouennerie qui prospéra. Conseiller d'arrondissement en 1863, il n'échoua que de quelques voix au conseil général en 1864, et soutint, en 1869, la candidature de Bancel. Il se trouvait par hasard à Paris le 4 septembre 1870; le gouvernement de la Défense nationale le nomma conservateur des châteaux de Saint-Cloud et de Meudon. Dans ce poste, il fut fait prisonnier par les Allemands, s'échappa, devint

secrétaire général de l'Orne, et, à la paix, rentra à Lyon, qu'il n'a pas quitté. On a de lui : *Mémoires et Souvenirs* (1888).

COMPAGNON DE LA SERVETTE (JEAN-MARIE-FRANÇOIS), député de 1822 à 1827, né à Leyment (Ain), le 15 juillet 1766, mort à Bourg (Ain), le 7 juillet 1843, propriétaire dans son pays natal, devint sous la Restauration maire de la commune de Leyment, conseiller général du département de l'Ain, et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut, en outre, élu, le 13 novembre 1822, député du 3^e arrondissement de l'Ain (Belley), par 93 voix sur 137 votants et 158 inscrits, contre 43 voix données à M. Laguette-Mornay, et suivit la majorité. M. Compagnon de la Servette obtint sa réélection le 25 février 1824, par 88 voix (115 votants, 148 inscrits), contre M. Amédée Girod, 27 voix. « Il fait partie, disait de lui un biographe, de ce centre de la Chambre que tous les ministres mobilisent à leur gré. »

COMPANS (JEAN-DOMINIQUE, COMTE), pair de France, né à Salies-de-Salat (Haute-Garonne), le 26 juin 1769, mort à Blagnac (Haute-Garonne), le 10 novembre 1845, s'enrôla dans l'armée en 1792, et fit les campagnes d'Italie. A la tête d'un corps de 16,000 hommes, il débloqua Coni, prit Fossano et Savigliano, culbuta les Autrichiens à l'escalade de la montagne de Sette-Pani, et allait s'emparer des retranchements du San-Giacomo, lorsqu'il fut frappé d'un coup de feu. L'armée dut se retirer derrière le Var. Mais la campagne de Marengo donna à Compans de nouvelles occasions de se distinguer. A la paix de Lunéville, il reçut le commandement de la province de Coni ; en traquant les bandits appelés *barbets*, il tomba entre leurs mains, mais ils le remirent en liberté en souvenir de l'humanité dont il avait fait preuve dans le pays pendant la guerre. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur du même ordre (25 prairial), il fut nommé général de brigade (an XIII), et passa à la grande armée comme chef d'état-major du 4^e corps. Blessé à Austerlitz, général de division (14 août 1806), il fit la campagne de Prusse et de Pologne, fut promu grand-officier de la Légion d'honneur (11 juillet 1807), et créé comte de l'Empire (24 juin 1808). Attaché, lors de la campagne de Russie, au 1^{er} corps de la grande armée, il contribua à la prise de Smolensk, s'empara de la redoute de Chawarimo, assista à la bataille de la Moskowa, et, dans la campagne de Saxe, mérita, de l'empereur, le titre de « général de bataillon du premier mérite ». Il gagna à Bautzen et à Leipzig, où il fut blessé, la grand'croix de l'ordre de la Réunion (3 avril 1813), et se battit dans la campagne de France à la Fère-Champenoise et sous les murs de Paris. A la première Restauration, Louis XVIII le nomma membre du comité de la guerre, chevalier de Saint-Louis, et grand cordon de la Légion d'honneur (14 février 1814). Aux Cent-Jours, il rejoignit l'armée impériale et fut fait prisonnier à Waterloo. Nommé pair de France par le roi, le 17 août 1815, il siégea parmi les défenseurs des libertés constitutionnelles, mais vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Il siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort, ayant prêté serment à la monarchie de Juillet. La ville de Salies lui a élevé une statue en 1861, et la ville de Paris a donné son nom, en 1864, à une rue du quartier de Belleville.

COMPAYRÉ (ETIENNE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1808, né à l'Isle-d'Albi (Tarn), le 23 octobre 1748, mort à une date inconnue, était juge de paix du canton de l'Isle-d'Albi, quand il fut élu (24 germinal an VI), député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents. Le 21 messidor de la même année, une motion, dont il était l'auteur, sur la nomination des juges de paix, fut renvoyée à la commission compétente. Favorable au Coup d'Etat de brumaire, Compayré fit partie du Corps législatif, où l'appela, en qualité de député du Tarn, le Sénat conservateur, par décision du 4 nivôse an VIII. Il quitta cette assemblée en 1803.

COMPAYRÉ (JULIUS-GABRIEL), député de 1881 à 1889, né à Albi (Tarn), le 2 janvier 1843, est de la famille du précédent. Son père était employé à la préfecture du Tarn. Il termina au lycée Louis-le-Grand, à Paris, des études classiques commencées à Castres et à Toulouse, et se destina à la carrière de l'enseignement. Admis à l'École normale en 1862, agrégé de philosophie en 1866, il fut professeur aux lycées de Pau (1865), de Poitiers (1868), et de Toulouse (1871). Après avoir conquis le grade de docteur es-lettres (1873) avec une thèse sur la *Philosophie de David Hume*, qui fut couronnée par l'Académie française, M. Gabriel Compayré fut nommé professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. Il donna, en 1879, une importante *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, qui obtint le prix Bordin au concours de l'Académie des sciences morales et politiques. On lui devait encore un certain nombre d'articles de revues et de brochures sur des matières de philosophie, etc., et il avait été chargé d'un cours de pédagogie à l'École normale supérieure d'institutrices, récemment instituée à Fontenay-aux-Roses (1880), lorsqu'il aborda la carrière politique aux élections du 21 août 1881. La même année un ouvrage, dont il était l'auteur et qui portait ce titre : *Éléments d'éducation civique*, avait été répandu dans l'Université, à des centaines de mille exemplaires et avait été condamné par la congrégation de l'Index. M. Compayré fut élu comme républicain modéré, député de l'arrondissement de Lavaur (Tarn), avec 7,014 voix (13,330 votants, 16,363 inscrits), contre M. Daguilhon-Pujol, conservateur monarchiste, 6,234 voix. Il siégea dans la majorité opportuniste et vota constamment avec elle, à la fois contre la droite et contre l'extrême-gauche, approuva l'expédition du Tonkin, repoussa la séparation de l'Église et de l'Etat, et soutint en toute occasion la politique de M. Jules Ferry. Il parut quelquefois à la tribune, surtout pour intervenir dans les discussions intéressant l'enseignement. En 1882, M. Compayré fut rapporteur de la loi sur l'enseignement secondaire privé, et la défendit contre les attaques de M. de Mun et de l'évêque d'Angers. Il soutint que c'était une loi de véritable liberté, « une loi de relèvement scolaire ». « Elle n'impose, dit-il, de conditions vexatoires à personne, mais elle ne laisse pas le droit à l'ignorance de s'emparer de l'instruction de la jeunesse ; elle ne laisse pas davantage le droit à un parti politique de s'emparer de l'instruction... » Le 4 octobre 1885, M. G. Compayré fut élu, le 5^e et avant-dernier, sur la liste opportuniste du Tarn, avec 47,630 voix (94,149 votants, 110,551 inscrits). Il s'inscrivit au groupe de l'*Union des gauches*, continua de voter avec les républicains modérés et de combattre la

politique intransigeante, et soutint les ministères Rouvier et Tirard. Au début de l'année 1887, il fut du nombre des députés et sénateurs opportunistes qui tentèrent d'organiser une société permanente de propagande républicaine. Dans la dernière session, M. Compayré s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. — Chevalier de la Légion d'honneur (12 juillet 1880).

COMTE (FRANÇOIS-CHARLES-LOUIS), député de 1831 à 1837, né à Sainte-Euimie (Lozère), le 25 août 1782, mort à Paris le 12 avril 1837, se fit recevoir avocat et acquit rapidement, dès le début de la Restauration, comme défenseur des idées libérales et constitutionnelles, une certaine réputation. Il combattit notamment l'ordonnance de police qui prescrivait l'observation des fêtes et dimanches. Adversaire de la censure préventive, il imagina de faire paraître, en collaboration avec M. Dunoyer, et précisément sous ce titre : le *Censeur*, un recueil périodique dans lequel il se proposait de faire « l'examen des actes et des ouvrages qui tendraient à détruire ou à consolider la constitution de l'État. » Pendant les Cent-Jours, Comte attaqua ouvertement le pouvoir de Napoléon. Trois jours avant l'entrée de l'Empereur à Paris, parut un écrit de lui, intitulé : *De l'impossibilité d'obtenir une monarchie constitutionnelle sous un chef militaire et particulièrement sous Napoléon*. Celui-ci fit offrir à Comte la direction du *Moniteur*, espérant le réduire au silence; il n'obtint qu'un refus, et le *Censeur* fut continué avec la même hardiesse. Des poursuites furent alors commencées contre les auteurs du journal; mais le procureur-général, baron Legoux, les fit suspendre. L'opposition de Comte et de son collaborateur ne désarma pas lors de la seconde Restauration : leurs tendances libérales les firent traduire plusieurs fois en police correctionnelle, et les saisies, les poursuites, les procès, les amendes, les emprisonnements furent multipliés à leur égard. Pour échapper à l'exécution d'un arrêt qui le condamnait (1820) à deux ans de prison et deux mille francs d'amende, comme coupable d'attaques contre l'autorité du roi et des Chambres, Comte dut passer en Suisse : il se réfugia d'abord à Genève, puis à Lausanne. En 1821, le conseil de Vaud l'appela à occuper la chaire de droit naturel; mais le ministre de France obtint son expulsion, et il lui fallut cesser ses fonctions. Il se rendit alors en Angleterre, où il resta dix-huit mois. Quand il put rentrer en France, après cinq ans d'exil, il sollicita en vain sa réintégration sur le tableau des avocats de Paris. Il consacra les loisirs que lui fit le refus du Conseil de l'ordre à la rédaction de plusieurs ouvrages importants, dont il avait, à l'étranger, préparé les matériaux. Il publia, en 1826, un *Traité de législation* qui lui mérita un prix de l'Académie des Sciences morales et politiques. Cette compagnie devait l'admettre plus tard (1838) au nombre de ses membres, et le nommer son secrétaire perpétuel. Après la révolution de juillet, Comte reçut (18 septembre) le titre de membre du conseil de préfecture de la Seine, puis, le 28 du même mois, les fonctions de procureur du roi. Mais l'indépendance de ses opinions l'obligea bientôt à

quitter la magistrature. Destitué le 12 mars 1831, il reprit sa profession d'avocat, et fut élu, le 5 juillet de la même année, député du 6^e collège de la Sarthe (Mamers), par 186 voix sur 230 votants, et 313 inscrits, contre 32 à M. Courtilloles. Il siégea sur les bancs de l'opposition dynastique, vota avec elle, signa le compte-rendu de 1832, et prit plusieurs fois la parole. En février 1832, il proposa, sans succès, de supprimer le traitement de 50,000 francs attribué au comte Loban, commandant les gardes nationales de la Seine. En 1833, il se mêla activement à la discussion de la loi sur l'organisation départementale, etc. Réélu le 21 juin 1834, par 139 voix (211 votants, 296 inscrits), contre 58 voix à M. Caillard, il suivit jusqu'à sa mort, survenue avant la fin de la législature, la même ligne politique, et joua un rôle important dans les débats sur le budget. Comte avait épousé la fille du célèbre économiste J.-B. Say. On a de lui différents ouvrages de droit public, parmi lesquels : *Traité des pouvoirs et des obligations du jury* (1819); *Mélanges et correspondances d'économie politique de J.-B. Say* (1836), etc.

CONDAMINE (JEAN-FRANÇOIS), député de 1834 à 1836, né à Saint-Céré, le 14 octobre 1779, mort à une date inconnue, propriétaire à Saint-Céré, fut élu le 21 juin 1834, député du 5^e collège du Lot (Martel), par 94 voix sur 185 votants et 227 inscrits, contre 90 à M. Tournon, député sortant. Il prit place au centre et vota le plus souvent avec le tiers parti, mais ne siégea que jusqu'en 1836. A cette époque il donna sa démission, et fut remplacé, le 30 mai 1836, par M. Deltheil.

CONDÉ (LOUIS-HENRI-JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE), pair de France, né à Chantilly (Seine-et-Oise) le 9 août 1736, mort à Paris le 13 mai 1818, fils unique du duc de Bourbon, ancien premier ministre de Louis XV, et de la princesse Caroline de Hesse-Rhinfels, reçut une instruction sérieuse, et écrivit, dès sa jeunesse, une *Vie du grand Condé*. Nommé à seize ans grand-maître de la maison du roi, il épousa la même année Mlle de Rohan-Soubise, morte en 1760, et fit la campagne de la guerre de Sept ans. En 1762, il battit le duc de Brunswick; Louis XV fit transporter au château de Chantilly les canons, trophées de cette victoire. La paix, signée en 1763, ne le laissa pas inactif : il s'opposa aux réformes que M. de Saint-Germain, épris de la discipline prussienne, voulait introduire dans l'armée. « Il existe en Europe, disait-il à ce sujet, une noble race de soldats que l'on peut mener au bout du monde avec des paroles, que l'on punit ou que l'on récompense d'un regard; si vous l'avilissez, ce soldat, à ses propres yeux, irez-vous encore lui parler d'honneur et de gloire? Croyez-vous que ce soit à coups de bâtons qu'à Rocroy et à Fontenoy l'on ait précipité nos Français sur les vieilles bandes espagnoles, et sur les colonnes anglaises? Contentons-nous d'être Français comme on l'était dans ces temps-là. » Il protesta, en 1771, contre les parlements Maupeou, secourut ses tenanciers dans la disette de 1775, et fit exécuter d'importants travaux, ponts, routes, etc. en Bourgogne, dont il était le gouverneur. Protecteur des savants et des artistes, il avait pris Chamfort pour secrétaire, et créé à Chantilly un cabinet d'histoire naturelle sous la direction de Valmont de Bomare. Ce fut lui qui remit en 1784, le prix décerné par l'académie de Dijon pour l'éloge de Vanban, au capitaine du génie Carnot. Pré-

aident du deuxième bureau de l'Assemblée des notables en 1787, il parla en faveur des économies à réaliser et des réformes à tenter; mais le mouvement de la Révolution ayant vite dépassé ses prévisions, il sortit de France après la prise de la Bastille, gagna la Belgique, puis se rendit à Turin. Après l'échec des projets de contre-révolution dans le midi, il se fixa à Worms, où le rejoignirent bientôt de nombreux officiers démissionnaires.

L'Assemblée constituante ayant, par décret du 16 mars 1791, confisqué six cent mille livres de rentes que l'état payait à sa famille en échange du Clermontois, et l'ayant sommé de rentrer en France, il refusa, vendit ses bijoux et son argenterie, et, avec le concours pécuniaire de l'impératrice de Russie, équipa un corps de 5.000 hommes, qui resta en observation sur le Rhin pendant la campagne de 1792, et passa plus tard à la solde de l'Autriche.

En 1793, après avoir proclamé Louis XVII, Condé coopéra aux opérations de l'armée de Wurmsér, et montra une grande bravoure personnelle à Haguenau et à Berstheim. Réduit à l'inaction en 1794, parce que son armée manquait d'approvisionnements et de munitions, bien que passée à la solde de l'Angleterre, Condé, nous, en 1795, des intrigues avec Pichegru; mais Wurmsér, dont le concours était indispensable au succès du plan arrêté, refusa de s'y prêter, et le secret fut vendu au Directoire par un agent infidèle, Montgaillard.

Entraîné bientôt dans la retraite de l'armée autrichienne devant le général Moreau, Condé se fit battre à Ober-Kamlach (13 août 1796), sauva l'armée autrichienne à Biberach (2 octobre), et, après le traité de Campo-Formio, n'eut plus qu'à faire appel à la générosité du czar Paul I^{er}. Il établit son quartier-général dans la Pologne russe, fit avec l'armée du czar la campagne de 1799, après laquelle son corps rentra à la solde du cabinet de Londres. Destiné d'abord à l'Italie, il fut envoyé en Bavière, et, après les négociations qui suivirent la bataille de Hohenlinden, fut définitivement licencié.

Le prince de Condé se retira (juin 1801) en Angleterre, où il vécut, dans l'ancienne abbaye de Malmesbury, des secours que lui allouait le gouvernement britannique. Là, il épousa la princesse de Monaco, née de Brignole, qui l'avait suivi dans sa vie errante, et qu'il perdit en 1813. L'assassinat de son petit-fils, le duc d'Enghien, vint attrister ses premières années d'exil. La Restauration le ramena en France (3 mai 1814); à la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan, bien qu'agé de quatre-vingts ans, il refusait de s'éloigner sans avoir livré bataille. A la seconde Restauration, pair de droit comme prince du sang, il fut réintégré dans ses anciennes charges de grand-maître de la maison du roi et de colonel-général de l'infanterie française, et reçut le titre de protecteur de l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. Il mourut trois ans après, dans sa résidence du Palais-Bourbon, et fut enterré à Saint-Denis dans le caveau des rois de France.

CONDÉ (LOUIS-JOSEPH-HENRI DE BOURBON, FRANCE DE), pair de France, né à Paris, le 13 avril 1756, mort au château de Saint-Leu (Seine), le 27 août 1830, fils du précédent, épousa à 14 ans (24 avril 1770) la princesse Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, de six ans plus âgée que lui, et sœur du duc de Chartres (plus tard Philippe-Egalité). Cette union ne fut pas heureuse; le duel du prince de

Condé avec le comte d'Artois, après une scène à l'Opéra, au bal masqué du mardi-gras de 1778, en fut un des bruyants épisodes; les deux époux se séparèrent en 1780.

En 1782, le prince se rendit au siège de Gibraltar, et, au retour, fut nommé chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp. Il présida très modestement le cinquième bureau de l'Assemblée des notables en 1787, se montra hostile aux réformes demandées, émigra dès 1789, après avoir protesté contre la marche de la Révolution, entra en 1792 dans le corps d'émigrés commandé par son père, fut gravement blessé à Berstheim (2 décembre 1793), débarqua à l'île d'Yeu quelques jours avant la journée de Quiberon (octobre 1795), et, après le licenciement de l'armée de Condé (1799), s'établit en Angleterre.

Au retour des Bourbons (1814), le souvenir de l'assassinat de son fils, le duc d'Enghien, le tint à l'écart de la politique à laquelle étaient associés quelques-uns de ceux qui avaient trempé dans le drame de Vincennes. Pair de droit comme prince du sang, il fut nommé colonel général de l'infanterie légère, et tenta, en mars 1815, au retour de l'île d'Elbe, de soulever l'Ouest en faveur des Bourbons; mais il dut capituler, et obtint l'autorisation de s'embarquer pour l'Espagne. A la seconde Restauration, il resta éloigné des affaires publiques; habitant tour à tour ses châteaux de Saint-Leu et de Chantilly, il passait son temps à la chasse, et se laissait dominer de plus en plus par les charmes d'une jeune Anglaise, Sophie Daves, née Clarke, laquelle avait épousé, grâce à la dot qui provenait de sa générosité, un de ses officiers, le baron de Feuchères. On croit que ce fut aux intrigues intéressées de Mme de Feuchères qu'il céda, malgré le peu de sympathie qu'il éprouvait pour la famille d'Orléans, en instituant, par un testament en date du 30 août 1829, le duc d'Aumale, son petit neveu et son filleul, légataire universel de sa fortune estimée 60 millions, à la seule condition de prendre le nom de Condé.

La révolution de 1830 le jeta dans de pénibles indécisions. Pouvait-il se soumettre au gouvernement issu de la révolution qui venait de renverser le trône de la branche aînée? Il fit ses préparatifs pour rejoindre la famille royale en exil; mais, le 27 août 1830, au matin, son valet de chambre le trouva « pendu par un mouchoir, à l'espagnole de la croisée de sa chambre à coucher, la tête inclinée sur la poitrine, les bras raides contre le tronc, les genoux à demi ployés, l'extrémité des pieds touchant le tapis. »

L'enquête officielle conclut au suicide, l'opinion publique à l'assassinat. Le procès en captation intenté à Mme de Feuchères, légataire particulière, et au duc d'Aumale, qui avait alors huit ans, par les princes de Rohan, héritiers directs du prince de Condé, fut perdu par ces derniers, et ne révéla rien de plus sur la mort mystérieuse du dernier des Condés.

CONDORCET (MARIE-JEAN-ANTOINE-NICOLAS CARITAT, MARQUIS DE), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Ribemont (Aisne), le 17 septembre 1743, mort à Bourg-la-Reine (Seine), le 27 mars 1794, d'une famille originaire du Dauphiné, fut élevé par son oncle, l'évêque de Lisieux, et s'adonna surtout aux mathématiques. Il avait à peine vingt-et-un ans, quand il présenta à l'Académie des sciences un mémoire sur le calcul intégral, qui le fit nommer adjoint au secrétariat de l'Académie; il y

poursuivit des travaux sur les équations, sur l'intégral de toute équation en termes finis, sur la méthode du maximum, etc. Lié avec Turgot, l'Alembert et Voltaire, il inclina bientôt vers les études philosophiques, publia une réfutation du *Dictionnaire des trois siècles* de Sabathier de Castres, annota les *Pensées de Pascal*, et mérita cet éloge de Voltaire : « Ce philosophe véritable tient Pascal dans sa balance : il est plus fort que celui qu'il pèse. » Il entreprit ensuite des essais biographiques sur Euler, Linné, Buffon de Jussieu, Franklin, concourut devant l'Académie française pour un éloge du chancelier de l'Hospital, qui ne fut pas couronné, publia des *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, et se fit l'éditeur, l'annotateur et le critique des *Œuvres complètes de Voltaire*. Les événements qui précéderent la Révolution l'entraînèrent bientôt vers la politique; avant la réunion des Etats-Généraux, il composa une *Déclaration des droits de l'homme*, sous un nom américain; puis, il émit l'idée de vendre les biens du clergé pour payer les dettes de l'Etat, et fit connaître son opinion sur la plupart des questions pendantes, dans sa brochure : *Sur ce qui a été fait, et sur ce qui reste à faire*. « Je ne me soucie pas, écrivait-il à la Methorie en 1790, des titres de noblesse. Chacun doit être libre d'ajouter à son nom le sobriquet qui lui plaît, dans la vie et les actes privés. Mais point de noms de baptême, parce que la théologie ne vaut pas mieux que la féodalité. »

Il faisait alors partie du Club de 1789, qui n'était qu'un démembrement du club des Jacobins, composé des membres les plus modérés de cette Société. En mars 1791, Louis XVI le choisit pour un des six commissaires de la Trésorerie, aux appointements de vingt mille livres; ce choix et le traitement qui y était attaché le rendirent suspect aux Jacobins, et il fut violemment attaqué dans leurs journaux. Elu le 26 septembre 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, le 22 sur 24, par 351 voix sur 723 votants, il débuta, le 25 octobre 1791, par un discours fort applaudi sur les émigrés, pour la plupart desquels il réclamait une indulgence éclairée, non sans attaquer la Cour : « Soyez modérés et justes, dit-il, mais fermes, vous serez respectés par les nations étrangères; si vous suivez le mouvement d'une juste indignation, on vous croira faibles; si vous accordez un pardon qu'on ne vous demande point, on vous croira ou dupes de l'artifice de vos ennemis, ou dominés par une influence secrète, et plus occupés des intérêts d'une famille que du salut d'un grand peuple. » Le 25 décembre, il parla sur les menaces de guerre avec l'Europe, fut élu président de l'Assemblée, le 5 février 1792, et demanda le 16 qu'on éclairât « les citoyens égarés ou timides » sur les dangers de guerre civile. En mars, pour briser le droit de veto, il proposa de considérer le monarque comme ayant abdiqué, et, le 20 avril, déposa son célèbre rapport sur l'organisation de l'instruction publique, qui maintenait l'intervention absolue de l'Etat en matière d'enseignement, en attendant l'époque « où tout établissement public d'instruction deviendra inutile, lorsque chaque homme trouvera dans ses propres connaissances, dans la rectitude de son esprit, des armes suffisantes pour repousser toutes les ruses de la charlatanerie. » Il proposait d'ailleurs la gratuité de l'instruction à tous les degrés. Le 19 juin, il demanda qu'on brûlât au pied de la statue de Louis XIV six cents volumes in-folio contenant la nomenclature des titres de noblesse, prononça un remar-

quable discours sur les moyens de parer aux dangers de la patrie, discours dont l'impression fut votée d'enthousiasme.

Rapporteur des pétitions qui, avant la journée du 10 août, réclamaient la déchéance du roi, il conclut au danger d'adopter sur ce point une résolution quelconque, et, dès le 13 août, fit adopter une exposition des motifs relatifs à la convocation d'une Convention nationale, et à la déchéance du pouvoir exécutif.

Quatre départements l'éluèrent membre de la Convention : l'Aisne, le 6 septembre 1792, le 8^e sur 12, par 565 voix sur 644 votants; l'Eure, le 7 septembre, le 11^e sur 12, par 283 voix sur 558 votants; le Loiret, le 6 septembre, le 8^e sur 9, par 260 voix sur 392 votants; la Sarthe, le 6 septembre, le 7^e sur 10, à la pluralité des voix sur 537 votants. Dans cette assemblée, il se tint d'abord à l'écart des luttes des partis. Girondin par caractère, il disait des Jacobins « qu'il vaudrait mieux essayer de les modérer que de se brouiller avec eux. » Il fut nommé membre du comité de Constitution, le 11 octobre 1792, et commença, en novembre, à attaquer Robespierre dans sa *Chronique de Paris* : « C'est un prêtre, disait-il, et il ne sera jamais que cela. »

Dans le procès de Louis XVI, il dit au 2^e appel nominal : « Quand l'Assemblée aura prononcé la peine de mort, je voudrais que l'exécution fût suspendue jusqu'à ce que la Constitution fût finie et publiée, et que le peuple eût alors prononcé dans ses Assemblées primaires, suivant les formes que la Constitution aura réglées; mais étant consulté aujourd'hui en vertu d'un décret, s'il doit y avoir appel au peuple ou non, je dis non. » Au 3^e appel nominal, il répondit :

« Toute différence de peine pour les mêmes crimes est un attentat contre l'égalité. La peine contre les conspirateurs est la mort. Mais cette peine est contre nos principes. Je ne la voterai jamais. Je vote pour la peine la plus grave dans le Code pénal, et qui ne soit pas la mort. Je demande que la réflexion de Mailhe soit discutée, car elle le mérite. »

Après la condamnation, il s'associa vainement à ceux qui réclamaient un sursis. Ce fut les 15 et 16 février 1793, qu'il présenta son rapport sur les travaux du comité de Constitution. Membre du comité de Salut public (26 mars 1793), il fut chargé, en avril, de rédiger le manifeste adressé par la Convention à tous les peuples au sujet de la violation du droit des gens commise par les Autrichiens sur les quatre représentants que leur avait livrés Dumouriez. Il ne fut pas compris dans les proscriptions des 31 mai et 2 juin contre les Girondins, mais il dénonça bientôt, dans un pamphlet adressé à ses commentants, l'insurrection de Paris, et la faiblesse de la Convention. Attaqué par Chabot, le 8 juillet, il fut décrété d'accusation, put s'échapper, et se cacha à Paris chez une amie genevoise, Mme Verney. Ce fut là qu'il écrivit la savante *Esquisse des progrès de l'esprit humain*, dans laquelle il entend substituer au sentiment religieux la notion de la perfectibilité indéfinie de l'homme et de l'humanité. Il ne quitta cet asile que lorsque parut le décret qui punissait de mort quiconque cachait un proscrié; il prit un déguisement, changea son nom en celui de Pierre Simon, nom du père nourricier de sa fille, et se dirigea vers Soeaux, ou habitait son ami Suard. Réduit à se cacher dans les carrières, la faim l'obligea à entrer dans un cabaret de Clamart, où il fut arrêté comme suspect et jeté en prison (7 germinal an II). Interrogé, il se fit

passer pour le valet de chambre d'un M. Dionis du Séjour, et fut conduit à Bourg-la-Reine, alors Bourg-de-l'Égalité, où il avala, dans sa prison, un poison qu'il portait sur lui pour se soustraire à l'échafaud (19 germinal). On l'enterra sous le nom de Pierre Simon; mais quelques mois après, sa veuve, Sophie de Grouchy, réclama une enquête, et l'identité de Condorcet fut pleinement établie, grâce à la montre trouvée sur lui, montre qu'il avait échangée en avril 1792, avec son beau-frère le général de Grouchy, et grâce aussi à un *Horace* qu'il avait dans sa poche; et qui lui avait été donné par Suard. Outre les principaux ouvrages déjà cités, on a de lui un grand nombre de publications scientifiques, littéraires et politiques.

CONDOU (JEAN-JOSEPH-GABRIEL), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Oloron (Basses-Pyrénées), le 26 novembre 1798, mort à Oloron, le 26 novembre 1883, était avocat dans cette ville. Il en fut nommé maire, et, le 23 avril 1848, devint, le 2^e sur 11, avec 67,177 voix (90,262 votants, 116,890 inscrits), représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée constituante. Il siégea parmi les partisans de Cavaignac, et vota habituellement avec la majorité : 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy sur la présidence; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour portant que le général Cavaignac a bien mérité de la patrie; 12 janvier 1849, pour la proposition Rateau; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, pour l'amnistie des transportés; 18 mai, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Après la session, il rentra dans la vie privée.

CONEGLIANO (MARQUIS DE). — Voy. DUCHESNE DE GILLESVOISIN.

CONEGLIANO (DUC DE). — Voy. MONCEY.

CONEN DE SAINT-LUC (ATHANASE-MARIE-STANISLAS-FRANÇOIS-DE-SALES, COMTE), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1830, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 15 janvier 1769, mort à Quimper (Finistère), le 30 mai 1844, était d'une famille noble, originaire de Saint-Brieuc. Il servit dans la marine comme officier. Puis il entra, sous l'Empire, dans l'administration, et fut nommé, le 11 juillet 1811, préfet du Finistère. Il se rallia à la Restauration, siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, comme député du Finistère, élu au collège de département, le 22 août 1816, par 92 voix (170 votants, 240 inscrits), et fut placé, sous les régnes de Louis XVIII et de Charles X, à la tête des départements : des Côtes-du-Nord (3 mai 1816), du Lot (9 janvier 1822), de Loir-et-Cher (27 juin 1823), de la Creuse (22 novembre 1828), et de la Mayenne (2 avril 1830). D'autre part, il appartient, de 1820 à 1830, au côté droit de la Chambre des députés. Le 13 novembre 1820, le collège de département des Côtes-du-Nord l'avait une première fois élu par 145 voix sur 219 votants et 238 inscrits; le même collège lui confirma ce mandat le 6 mars 1824. Aux élections du 17 novembre 1827, le comte Conen de Saint-Luc devint député du 3^e arrondissement électoral du Finistère (Châteaulin), avec 65 voix sur 94 votants, et 104 inscrits; contre

23 à M. Legogal-Toulgoët. Il venait d'être réélu, le 23 juin 1830 par 47 voix (54 votants, 83 inscrits), quand survint la révolution de juillet. M. Conen de Saint-Luc se démit à la fois de ses fonctions administratives et de son mandat de député. Il se retira alors à Quimper et rentra dans la vie privée.

CONEN DE SAINT-LUC (GASTON, COMTE), petit-fils du précédent, député de 1855 à 1889, né à Quimper (Finistère) le 15 avril 1840, du mariage de Fortuné Conen de Saint-Luc, page de Louis XVIII et de Charles X, avec mademoiselle d'Andigné de Mayneuf, était président du comice agricole de Plougastel-Saint-Germain, où il possédait de vastes propriétés, et conseiller général du Finistère pour ce canton. Il fut porté dans le département, sur la liste des conservateurs-monarchistes, lors des élections du 4 octobre 1855, et devint député du Finistère, le 4^e sur 10, avec 61,465 voix (121,966 votants, 167,617 inscrits). Il siégea à droite, et, sans paraître à la tribune, vota constamment avec la minorité conservatrice contre les divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir, contre l'expulsion des princes, contre la loi militaire, et, à la fin de la législature, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1859), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

CONFANS (LOUIS-GABRIEL, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 12 mars 1772, mort au château de Roaulx (Nord) le 24 décembre 1849, était issu d'une famille noble qui avait déjà fourni aux armées françaises plusieurs personnages distingués, entre autres les maréchaux de Confans et d'Armentières. Lui-même suivit, avec un moindre éclat, la carrière militaire. Il avait le grade de maréchal de camp, lorsque le ministère Villèle le comprit sur la liste des 76 pairs nommés par l'ordonnance du 5 novembre 1827. « Trop jeune, dit une biographie, pour avoir pris part aux événements politiques de nos jours d'orages, M. de Confans n'est connu que par sa promotion à la pairie. » Il n'appartint à la Chambre des pairs que jusqu'en 1830, et refusa de prêter serment au gouvernement de Louis Philippe.

CONNEAU (FRANÇOIS-ALEXANDRE-HENRI), député au Corps législatif de 1852 à 1867 et sénateur du second Empire, né à Milan (Italie), le 4 juin 1803, mort à la Porta (Corse) le 14 août 1877, fut, dès l'âge de 17 ans, et pendant neuf mois, secrétaire du roi de Hollande, Louis Bonaparte, puis fit ses études de médecine, fut reçu docteur à Florence, et, après s'être mêlé à l'insurrection de 1831 dans les Etats du pape, avec les deux fils du roi Louis, fut attaché comme médecin à la maison de la reine Hortense. Il suivit dès lors la fortune du prince Louis-Napoléon, l'accompagna en Angleterre, prit part, en 1840, à l'échauffourée de Boulogne, et, arrêté avec le prince, fut condamné à 5 ans de prison et enfermé à Ham avec lui. Amnistié personnellement en 1844, il refusa de quitter le prince, prépara et fit réussir son évasion, et subit de ce chef une nouvelle condamnation. A la révolution de 1848, il reprit auprès de lui sa place de médecin, et, au rétablissement de l'Empire, devint premier médecin de sa

maison. Elu, le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Somme, par 22,622 voix, sur 23,189 votants et 32,422 inscrits, il siégea dans la majorité dynastique, et fut successivement réélu le 22 juin 1857, par 16,557 voix sur 23,186 votants et 31,000 inscrits, contre M. Ernest Hamel, 2,306 voix, et le 1^{er} juin 1863 par 20,355 voix sur 25,070 votants et 31,112 inscrits, contre M. Ernest Hamel, 4,608 voix. L'empereur l'appela au Sénat le 22 juin 1867, et la révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. M. Conneau était membre de l'Académie de médecine, membre, pour le canton de Bastia, du conseil général de la Corse dont il fut vice-président jusqu'en 1870, grand-officier de la Légion d'honneur du 7 août 1867, et décoré de nombreux ordres étrangers.

CONNY DE LA FAY (JEAN-LOUIS-ÉLÉONOR-FÉLIX, VICOMTE DE), député de 1827 à 1830, né à Moulins (Allier), le 29 mai 1786, mort à Paris, le 19 décembre 1850, appartenait à une famille noble fixée depuis longtemps dans le Bourbonnais. Il vint très jeune à Paris, et se fit remarquer par ses succès à l'Académie de législation en même temps que par son opposition au gouvernement impérial. Ayant manifesté hautement son indignation, lors de l'exécution du duc d'Enghien, il fut arrêté et emprisonné par ordre de Fouché; mais Napoléon le fit mettre en liberté. En 1811, il publia deux brochures royalistes, dont l'une avait pour titre : *La France vengée ou les régicides punis*; l'autre combattait avec vivacité le système de la conscription militaire. Cette fois, M. de Conny reçut l'ordre de quitter la France. Il y revint peu de temps avant la Restauration, et eut à Paris des relations actives avec les partisans les plus en vue de la légitimité. Au moment de l'abdication de l'Empereur, il était à Moulins; il lança aussitôt une sorte de manifeste aux habitants de la région, et prit l'initiative de l'envoi d'une députation à Louis XVIII chargée de lui demander, pour le département de l'Allier, l'autorisation de s'appeler le département du *Bourbonnais*. Nommé par la protection de la duchesse d'Angoulême, qui prenait alors les eaux de Vichy, sous-préfet de La Palisse, il appela aux armes, dès qu'il eut connu le débarquement de « l'usurpateur », toute la population de l'arrondissement : « Aux armes ! habitants, aux armes ! disait-il dans sa proclamation. Bona-parte est débarqué au golfe Juan. Celui dont le sceptre de fer nous écrasa si longtemps, a osé reparaitre en France ! Que la France le repousse ! Il nous apporte avec la servitude la honte de l'invasion. Aux armes ! habitants, aux armes ! Je combattrai dans vos rangs, et si je tombais frappé du coup mortel, ne pleurez point sur ma destinée : je serai mort en défendant la liberté de mon pays. » M. de Conny fit tous ses efforts pour organiser la résistance; lorsque le courrier apporta à la Palisse la nouvelle des événements du 20 mars, il le fit arrêter et coupa ainsi la ligne de communication entre Lyon et Paris; plusieurs jours s'écoulèrent, et la Palisse resta le seul point sur la route où flottait encore le drapeau blanc. Le sous-préfet ne se retira que deux heures avant l'arrivée des 6,000 hommes de troupes de ligne qui marchaient contre le duc d'Angoulême. Il réussit à échapper aux poursuites décrétées contre lui, et, dans les premiers jours de juillet, revint prendre possession de l'arrondissement au nom du roi. M. de Conny prit parti pour les royalistes de l'extrême droite contre le système

de bascule gouvernementale adoptée par M. Decazes : il ne craignit pas de résister ouvertement aux ordres du ministre, et, comme celui-ci avait dépêché un commissaire de police pour le menacer d'une destitution, il répondit par l'annonce de la nomination du député *ultra* qu'il s'était obstiné à patronner, et il ajouta :

« Votre escave est venu.

Il m'a montré son ordre et n'a rien obtenu. »

Destitué sur le champ, M. de Conny se rendit à Paris et fit, dans les colonnes du *Conservateur* et de la *Quotidienne*, une guerre implacable à M. Decazes. Puis il continua son opposition sous le ministère Villèle, et publia plusieurs écrits où les actes de ce cabinet étaient sévèrement appréciés. Par ordonnance du 9 novembre 1816, M. de Conny avait été créé vicomte; il avait reçu également la décoration de la Légion d'honneur et avait été nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat. Appelé à la Chambre des députés, le 24 novembre 1827, par le collège de département de l'Allier, avec 100 voix (161 votants, 207 inscrits), il se montra fidèle à ses antécédents, siégea à l'extrême droite, et débuta par la proposition de soumettre à une réélection les députés nommés à des fonctions rétribuées. Il prit une part assez active aux travaux parlementaires, et signala plusieurs fois à la tribune ce qu'il appelait les incertitudes du pouvoir. En 1830, il fut de ceux qui combattirent avec le plus de vivacité l'adresse des 221, et qui déclarèrent y voir le signal d'une révolution. Casimir Périer demanda à ce propos son rappel à l'ordre. Réélu député, le 3 juillet 1830, par 121 voix (208 votants, 233 inscrits), il fut d'avis qu'on résistât à outrance à toute tentative d'insurrection, et conseilla au ministère de faire arrêter les principaux députés de la gauche comme otages. Puis, voyant la lutte sérieusement engagée dans la rue, il demanda à combattre comme volontaire pour le maintien du trône de Charles X. Enfin, le 30, il se rendit à Saint-Cloud et pressa vainement le roi de s'emparer de la personne du duc d'Orléans; la plupart des royalistes se montrèrent peu disposés à payer de leur personne, et un des familiers du duc d'Angoulême dit à M. de Conny : « Mais, vous, Monsieur, qui parlez tant de combattre, nous promettez-vous la victoire ? — Non, monsieur, répliqua M. de Conny, mais je promets au prince de magnifiques funérailles. » Après le succès de la révolution, le député de l'Allier vint protester, le 7 août, contre la déchéance des Bourbons. « Je me présente à la tribune, dit-il, pressé par le cri de ma conscience; le silence serait une lâcheté. N'attendez point de moi de longs discours; les devoirs que nous devons remplir sont tracés avec une trop vive clarté... » Il termina par ces paroles : « Rappelons-nous le, messieurs, la France est enchaînée par ses serments : ses serments la lient au trône où doit monter celui que deux abdications y appellent; nulle puissance n'a le droit de nous délier de ces serments. L'armée, toujours fidèle, toujours française, inclinera ses armes devant son jeune roi. J'en atteste l'honneur national; ne donnons point au monde le scandale du parjure. En présence des droits sacrés du duc de Bordeaux, l'acte qui élèverait au trône le duc d'Orléans, serait la violation de toutes les lois humaines... Si le principe de la légitimité n'était point reconnu par la Chambre, je déclare que je n'ai pas le droit de participer aux délibérations qui vous sont soumises. »

M. de Conny, en effet, refusa de prêter un nouveau serment, et se démit, par la lettre suivante, de son mandat de député :

« Paris, 21 août,

« Monsieur le Président,

« Dans la séance du 7 août, j'ai eu l'honneur de déclarer à la Chambre, que si le principe de la légitimité n'était point consacré, je n'avais pas le droit de participer à ses délibérations ; veuillez lui faire connaître que je refuse solennellement le serment que, dans une de ses dernières séances, la Chambre a prescrit à ses membres. Ce refus m'est commandé à la fois par mes principes politiques, par le souvenir de mes anciens serments, et par le respect que je dois au malheur. »

« J'ai l'honneur d'être, etc.

LE VICOMTE FÉLIX DE CONNY,

« Député de l'Allier. »

Les événements de Saint-Germain-l'Auxerrois (14 février 1831) donnèrent lieu à l'arrestation de l'ex-député ; il fut, d'ailleurs, rendu à la liberté après cinquante jours de détention, en vertu d'un arrêt de renvoi et à la suite d'un interrogatoire dirigé par le premier président Séguier. Une brochure de M. de Conny : *De l'avenir de la France*, dans laquelle le retour d'Henri V était textuellement annoncé, motiva un nouveau mandat d'arrestation contre son auteur ; mais il était parti pour l'Ecosse, d'où il fit voile pour Naples, afin de s'entendre avec la duchesse de Berry. Il prit part à toutes les échauffourées où fut mêlé le parti légitimiste, et défendit encore sa cause dans un recueil de mélanges et de souvenirs intitulé les *Bourbons*, et dans une lettre à la *Gazette de France* et au *Rénovateur*, à propos de l'attentat de Fieschi, lettre qui amena M. de Conny devant la cour d'assises. Mais le ministère public abandonna l'accusation pour empêcher le prévenu de prononcer le discours qu'il avait préparé pour sa défense. Il fut alors acquitté par le jury.

CONSEIL (AMÉDÉE-BENOIT), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Brest (Finistère), le 26 avril 1802, mort à Brest, le 13 octobre 1881, était fils de Jean-Louis-Marie Conseil, chirurgien de marine, et de Sébastienne-Henriette Froidevaux. Adjoint au maire de Brest, puis conseiller général du Finistère pour le canton d'Ouessant, il entra au Corps législatif avec l'appui officiel du gouvernement, le 29 février 1852 ; la 2^e circonscription du Finistère lui avait donné 9,883 voix (16,173 votants, 44,287 inscrits), contre 4,970 à M. de Gasté, opposant. M. Conseil s'associa au rétablissement de l'Empire et appartint jusqu'en 1860 à la majorité dynastique, ayant été réélu successivement : le 22 juin 1857, par 20,820 voix (24,135 votants, 38,000 inscrits), contre 2,579 à M. Trichet, et le 1^{er} juin 1863, par 14,685 voix (26,351 votants, 41,110 inscrits), contre MM. de Gasté, 10,796, et Leroy de Kéranio, 846. Il échoua au renouvellement de 1869, et réunit au second tour, sans être nommé, 10,577 suffrages, contre l'élu, M. de Kératry, candidat de l'opposition, qui en eut 10,895. — Officier de la Légion d'honneur du 6 août 1867.

CONSIDÉRANT (PROSPER-VICTOR), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 à 1849, né à Salins (Jura), le 12 octobre 1808, entra à l'École polytech-

nique, en sortit officier dans l'armée du génie et parvint au grade de capitaine. Séduit de bonne heure par la doctrine de Fourier, et devenu le disciple enthousiaste des idées phalanstériennes, il donna sa démission (1831) pour se consacrer exclusivement à la propagation de ces idées. Il était alors à Metz. Il s'entendit avec Fourier, le seconda par une collaboration active au *Nouveau monde* et à la *Réforme industrielle*, principal organe des phalanstériens, et devint, après la mort du maître, le chef de la nouvelle école. Il prit alors la direction de la *Phalange*, et y développa ses théories « sociétaires », combattit l'organisation économique actuelle et prêcha ardemment l'établissement du *phalanstère*, vaste système d'association dans lequel le travail, le capital, le talent devaient contribuer librement au bonheur universel. M. Considérant fut élu vers cette époque conseiller général de la Seine. Grâce à des contributions pécuniaires importantes, la *Phalange* vécut jusqu'en 1845, et des essais de phalanstère furent tentés sur plusieurs points de la France et en pays étranger. Dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, M. Considérant fonda, avec le concours de plusieurs écrivains distingués, un journal politique quotidien, la *Démocratie pacifique*, qui s'adjoignit bientôt une librairie spéciale pour la propagande, créa des cours publics, etc. Au lendemain de la révolution de Février, M. Considérant, qui était alors un des chefs d'écoles socialistes les plus en vue, fut élu (23 avril 1848), représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département du Loiret, le 8^e et dernier de la liste, avec 34,016 voix (73,249 votants, 88,000 inscrits). Il prit place à gauche, et vota souvent, surtout dans les questions sociales, avec le groupe le plus avancé. Néanmoins, il soutint un moment la politique de Cavaignac. Au début des journées de juin, dans la séance où M. de Falloux donna lecture de son rapport tendant à la dissolution immédiate par le pouvoir exécutif des ateliers nationaux, M. Considérant apporta à la tribune de l'Assemblée une proclamation aux ouvriers rédigée par lui de concert avec Louis Blanc. Cette proclamation était signée de M. Jules Simon et d'une soixantaine de représentants. « Elle a pour but, dit l'orateur, de rassurer les ouvriers sur leur sort, de leur faire comprendre que leurs souffrances ont été engendrées par la fatalité des choses et non par la faute des classes ou des hommes ; elle leur annonce que l'Assemblée nationale veut consacrer, par tous les moyens possibles et pratiques, le droit qu'a tout homme en venant au monde de vivre en travaillant ; qu'elle veut développer, par des subventions et des encouragements de toutes sortes, ce grand principe de l'association, destiné à unir librement tous les intérêts, tous les droits. » M. Considérant demanda en vain à l'Assemblée de nommer une commission afin d'entendre la lecture de sa proclamation. Combattu par M. Baze, la motion fut écartée. M. Considérant vota contre l'état de siège, protesta, dans la séance de nuit du 25 au 26 août 1848, contre le rapport de M. Quentin-Bauchart sur les affaires de juin, et se prononça contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière. Il vota aussi contre le rétablissement de la contrainte par corps, et pour le droit au travail. Mais il se rapprocha de la majorité de droite pour voter contre l'amendement Grévy sur la présidence et pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac. Après l'élection présidentielle du 10 décembre,

M. Considérant combattit ardemment la politique de l'Élysée, repoussa la proposition Râteau, les crédits de l'expédition romaine, et vota pour l'amnistie des transportés. Élu, le 13 mai 1849, représentant du peuple de la Seine à l'Assemblée législative, le 21^e sur 28, par 110,241 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), il fit partie de la Montagne, et accentua davantage son opposition au pouvoir. Ce fut dans les bureaux de son journal, la *Démocratie pacifique*, que les représentants Ledru-Rollin, Félix Pyat et autres, rédigeaient avec lui l'appel aux armes qui aboutit à l'affaire du Conservatoire des arts et métiers (13 juin 1849). Poursuivi pour sa participation à cette journée, il fut condamné par contumace devant la Haute-Cour de Versailles, mais il put se retirer en Belgique, d'où il s'embarqua pour le Texas, afin de tenter l'application du système sociétaire. De retour à Bruxelles, l'année suivante, il fut quelque temps inquérité, puis on lui rendit la liberté, et on le laissa repartir pour l'Amérique, où il fonda sous ce titre : la *Réunion*, une colonie phalanstérienne. Il reentra en France en 1869. M. Victor Considérant a publié un très grand nombre d'écrits politiques et surtout philosophiques : la *Destinée sociale* (1834-44); *Théorie de l'éducation naturelle et attrayante* (1835); *Débacle de la politique en France* (1836); *Manifeste de l'école sociétaire* (1841); *Théorie du droit de propriété et du droit au travail* (1848); le *Socialisme devant le monde ou le vivant devant les morts* (1849), etc.

CONSTANS (POLYCARPE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était administrateur à Aix. Élu le 23 germinal an VI, par 118 voix, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, il y dénonça, le 2 fructidor, les massacres du midi et accusa nettement les juges de se faire les protecteurs et les complices des assassins. « L'impunité est érigée en système, ajouta-t-il; coupez cette longue chaîne de crimes; lancez la foudre contre les assassins de mon pays; désorganisez ces bandes de brigands; employez des mesures extraordinaires; le sang des républicains coule depuis quatre ans; il a coulé hier encore, il coulera peut-être demain, toujours, et les républicains malheureux ne trouveront de sûreté que dans les entrailles de la terre ou dans la violation de la loi. » Constans demanda et obtint la formation d'une commission pour aviser aux moyens d'atteindre les juges prévaricateurs, ainsi que l'envoi d'un message au Directoire pour l'instruire des crimes dénoncés. L'attachement du député des Bouches-du-Rhône aux institutions républicaines le fit exclure de la représentation nationale lors du coup d'État de brumaire; il reentra alors dans la vie privée.

CONSTANS (JEAN-ANTOINE-ERNEST), député de 1876 à 1889, et ministre, né à Béziers (Hérault), le 3 mai 1833, étudia le droit et se livra ensuite à des entreprises commerciales et industrielles, dont la nature spéciale défraya plus tard la malignité de ses adversaires politiques : il se serait établi entrepreneur de vidanges à Barcelone, en Espagne. Re entré en France, il reprit ses études juridiques, les poussa jusqu'à l'agrégation, et fut attaché comme professeur aux Facultés de Douai, de Dijon et de Toulouse. Élu, dans cette ville, conseiller municipal, il devint, sous le gouvernement de Thiers, adjoint au maire, et s'occupa principalement d'organiser la laïcité des écoles

communales. Le ministre du 24 mai l'obligea à donner sa démission et s'efforça même de l'atteindre dans sa chaire à la Faculté. Désigné pour un autre poste très éloigné de Toulouse, M. Constans n'accepta pas ce changement, et M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, lui donna un successeur. Il reprit alors l'exercice du barreau. Après le vote de la constitution de 1875, M. Wallon réintégra dans sa place M. Constans, qui, d'ailleurs, ne s'y tint pas longtemps. Il fut candidat aux élections législatives de 1876 dans la première circonscription de Toulouse, et écrivit dans sa profession de foi : « Après quatre-vingts ans d'oscillations et d'épreuves, la France a fixé ses destinées; elle a fondé la République, le seul gouvernement digne d'une démocratie... Mais il ne suffit pas que la République vive, il faut qu'elle s'organise. Elle ne serait qu'une étiquette, si elle suivait les errements de la monarchie. Elle doit être une réalité. Le rôle du parti républicain comme parti d'opposition est fini. Il est désormais un parti de gouvernement, dont le devoir est de développer les germes d'avenir déposés dans la constitution... » M. Constans fut élu député au scrutin de ballottage, le 5 mars, par 6,489 voix (11,644 votants, 18,765 inscrits), contre MM. de Lacroix, monarchiste, 3,440 voix, et Leygues, 1,630. Il siégea à gauche, vota avec la majorité républicaine et fut des 363. Réélu le 14 octobre 1877, avec 9,742 voix (13,791 votants, 18,307 inscrits), contre 3,951 à M. de Lacroix, il revint siéger parmi les républicains opportunistes, et s'associa à tous leurs votes : pour les invalidations des députés de la droite, pour l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, jusqu'au moment où il fut appelé (27 décembre 1879) à entrer, comme sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur et des cultes, dans le cabinet Freycinet : le titulaire du portefeuille était M. Lepère. En qualité de sous-secrétaire d'État, M. Constans eut une grande part à l'application des décrets aux congrégations religieuses, et contribua à l'adoption par la Chambre, avec certaines restrictions (mai 1880), d'une proposition de M. Loustalot, tendant à attribuer aux conseillers généraux une représentation proportionnelle à la population cantonale. Le 17 mai 1880, lors de la retraite de M. Lepère personnellement atteint par un vote de la Chambre relatif au projet de loi sur le droit de réunion et d'association, M. Constans fut désigné pour lui succéder comme ministre de l'intérieur. Il répondit (12 juin) à une interpellation de M. de Cassagnac qui prétendait que le gouvernement, lors d'une élection récente, avait ressuscité la candidature officielle dans l'arrondissement de Mirande, et déclara (2 juillet), à propos d'une question de M. Freppel sur l'exécution des décrets, qu'il couvrirait de sa responsabilité les agents de tout ordre qui avaient concouru à cette exécution, conformément à ses intentions. Il eut encore à soutenir, la même année, une interpellation de M. Baudry-d'Asson sur l'annulation d'un vœu émis par le conseil général de la Vendée, et une autre de M. Clémenceau, relative à l'interdiction d'une manifestation socialiste annoncée pour le 23 mai sur la place de la Bastille. Il défendit la censure administrative contre MM. Robert Mitchell et Villiers, et fut encore questionné par M. Labuze au sujet de la répartition d'une subvention de 80 millions votée pour l'achèvement des chemins vicinaux. L'attitude personnelle de M. Constans dans la